



Signataires : Romain de Sainte Marie, Jean-Pierre Tombola, Sylvain Thévoz, Léna Strasser, Nicole Valiquer Grecuccio, Caroline Renold, Arber Jahija, Grégoire Carasso, Souheil Sayegh, François Erard

Date de dépôt : 16 février 2026

Proposition de motion

Pour garantir l'éducation physique durant toute la scolarité !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'éducation physique et sportive (EPS) fait partie des disciplines reconnues dans les formations générales du niveau secondaire II et qu'elle est inscrite dans les plans d'enseignement obligatoires selon l'ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique ;
- que l'ordonnance fédérale prévoit pour ces formations un volume minimum de 110 leçons d'éducation physique par année scolaire, réparties régulièrement, afin d'assurer une pratique régulière d'activité physique structurée pour tous les élèves ;
- que la pratique régulière d'activité physique est un facteur clé de santé publique, contribuant à réduire le risque d'obésité, de maladies cardiovasculaires et de troubles métaboliques, tout en améliorant la condition physique globale des adolescents ;
- que l'activité physique favorise également la santé mentale des jeunes, en améliorant le bien-être psychologique, en réduisant les symptômes d'anxiété et de dépression et en contribuant à une meilleure estime de soi ;
- que l'éducation physique est absente de la grille horaire en 4^e année du collège, ainsi qu'à l'école de commerce,

invite le Conseil d'Etat

à faire en sorte que l'éducation physique soit obligatoire et dispensée chaque année durant toute la durée du secondaire II dans le canton de Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le surpoids est un véritable problème de notre société et touche particulièrement les jeunes. Il s'agit d'un enjeu majeur en matière de santé publique. L'obésité représente un facteur de risque pour un grand nombre de maladies (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.). Selon l'OFS :

- En 2022, 43% des personnes de 15 ans et plus étaient en surpoids (contre 30,4% en 1992).
- La part de personnes obèses a plus que doublé entre 1992 et 2022.

Aujourd'hui, cette situation est due à deux facteurs : une alimentation malsaine trop riche en graisse et en sucre, ainsi qu'une trop grande sédentarité.

Toujours, selon l'OFS : « Le surpoids touche davantage les personnes dont le niveau de formation est bas. En 2022, 60,1% des personnes sans formation post-obligatoire étaient en surpoids. La proportion était de 48,9% chez les personnes formées au degré secondaire II et de 38,5% chez les personnes formées au degré tertiaire ». Le surpoids et les risques en matière de santé qu'il représente sont ainsi révélateurs des inégalités sociales.

Face à cette situation, la pratique sportive est une véritable solution, et en particulier chez les jeunes.

Une situation préoccupante en matière d'activité physique chez les jeunes en Suisse

Les données révélées par l'OFSP¹ montrent que beaucoup de jeunes en Suisse ne respectent pas les recommandations suisses et internationales concernant l'activité physique : celles-ci recommandent au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à soutenue pour les enfants et les adolescents afin de soutenir leur santé globale (cardiovasculaire, musculo-squelettique et mentale).

Les enquêtes nationales² révèlent également que seulement environ 18% des jeunes de 11 à 15 ans en Suisse déclarent faire au moins une heure d'activité physique par jour, 7 jours sur 7 – ce qui est nettement inférieur à

¹ OFSP – Recommandations suisses en matière d'activité physique : https://www.hepa.admin.ch/dam/fr/sd-web/ctDpaHOOgso1/bewegungsempfehlungen_schweiz_grundlagen_fr.pdf

² OFSP – Sport Suisse 2020 : https://www.baspo.admin.ch/dam/fr/sd-web/yf5AyqbGaegB/Sport-Schweiz-2020-factsheets_FR.pdf

l'objectif de santé publique. L'étude suisse HBSC (Health Behaviour in School-aged Children), réalisée sous l'égide de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)³ et menée en Suisse, montre que la proportion d'adolescent·e·s qui répondent à cette recommandation diminue significativement avec l'âge (par exemple chez les 14-15 ans), soulignant une tendance préoccupante à la baisse de l'activité physique en grandissant.

Les résultats montrent notamment que les enfants qui étaient physiquement plus actifs tôt dans leur vie restent généralement plus actifs ultérieurement, ce qui renforce l'importance d'une pratique régulière d'activité physique dès l'enfance et la jeunesse. On observe également des tendances importantes, notamment une diminution de l'activité physique au fil de l'adolescence et une progression du temps sédentaire à mesure que les jeunes grandissent – une tendance qui représente un risque accru pour la santé future (maladies métaboliques, cardiovasculaires, etc.).

Habitudes sportives globales et tendances observées

Le rapport Sport Suisse 2020, produit par l'Office fédéral du sport (OFSP), offre une photographie de la pratique sportive des jeunes de 10 à 19 ans en Suisse. Il montre que :

- les jeunes de 10 à 14 ans pratiquent en moyenne environ 7,5 heures d'activité sportive par semaine en dehors des heures scolaires, tandis que les 15-19 ans en font environ 6,5 heures par semaine ;
- malgré une progression de l'activité sportive, les pratiques sportives varient selon l'âge, le genre et le milieu social ;
- et environ la moitié des jeunes souhaiteraient pratiquer plus de sport qu'ils ne le font actuellement, signe d'un potentiel non exploité dans les structures actuelles.

Ces chiffres montrent que, au-delà des activités extrascolaires, il existe un besoin d'encourager et de structurer davantage l'activité physique dans le cadre scolaire : cela permettrait de toucher toutes et tous, y compris les élèves qui ne participent pas à des offres sportives en dehors de l'école. De plus, certaines familles n'arrivent pas à inscrire leurs enfants à des activités sportives dans des clubs et associations par manque de moyens.

³ HBSC – Activité physique des jeunes adolescent·e·s : https://www.hbsc.ch/pdf/hbsc_bibliographie_412.pdf

Effets documentés de l'activité physique sur la santé

L'OFSP rappelle que l'activité physique régulière apporte des bénéfices multiples pour la santé globale :

- amélioration de la condition physique générale ;
- amélioration du bien-être psychologique et de la qualité de vie ;
- réduction du risque de maladies cardiovasculaires et métaboliques à long terme.

Ces bénéfices confirment que l'activité physique n'est pas seulement un « loisir », mais bien un facteur essentiel de prévention et de promotion de la santé, ce qui justifie pleinement son renforcement dans le cadre scolaire.

Une réponse politique éducative nécessaire

Il est donc parfaitement illogique qu'en dernière année du collège ou encore à l'école de commerce, les élèves soient dispensés d'éducation physique. Cela renforce encore un peu plus le déclin d'activité physique enregistré à cet âge.

Intégrer l'éducation physique de façon obligatoire chaque année du secondaire II permettrait de :

- répondre au besoin d'une pratique physique structurée pour tous les jeunes, y compris ceux moins actifs dans leur temps libre ;
- lutter contre la sédentarité qui augmente au fil de l'adolescence ;
- promouvoir des habitudes de vie saines susceptibles de perdurer à l'âge adulte ;
- réduire les inégalités d'accès à l'activité physique, notamment pour les jeunes qui n'ont pas accès à des offres extrascolaires ou à des clubs.

Ce renforcement de l'éducation physique s'inscrit dans une logique de promotion de la santé publique et d'éducation globale des jeunes, cohérente avec les recommandations des autorités sanitaires et sportives suisses.

Au vu de ces explications, nous vous prions de réserver, Mesdames et Messieurs les député-e-s, un bon accueil à cette proposition de motion.